



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
TERRE D'AUGE**

Département du Calvados

**COMPTE RENDU DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU 24/03/2022**

L'an **deux mil vingt-deux, le vingt-quatre mars**, à **17h30**, le Bureau de la communauté de communes Terre d'Auge, **régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Ecole intercommunale de Pont l'Evêque, après convocation légale, sous la présidence de **M. Hubert COURSEAUX**.

Étaient présents : Mme VARIN Anne, M. COURSEAUX Hubert, Mme FESQUET Christelle, Mme SAMSON Anne-Marie, M. ASSE Christian, M. CARREL Pierre, M. DESHAYES Yves, M. HUET Éric, M. BOUGARD Pierre, M. VAY Bruno, M. LEBRUN Joël, Mme SPRUYTTE Françoise, Mme MARTIN Martine, M. POULAIN Gérard.

Étaient absents excusés : Mme COTHIER Florence, M. DUTACQ Jean.

Étaient absents non excusés : M. COGE Dorian, M. POTTIER David.

Procurations : -

Secrétaire : Mme Christelle FESQUET.

DÉLIBÉRATION N°BU-DEL-2022-005 : Validation du procès-verbal du 10 février 2022

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le règlement intérieur de la communauté de communes adopté le 8 octobre 2020,

Considérant le projet du procès-verbal du 10 février 2022 transmis aux membres,

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité des membres présents

- **DE VALIDER** le procès-verbal du 10 février 2022, ci-annexé.

14 VOTANTS

14 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

DÉLIBÉRATION N°BU-DEL-2022-006 : Projet de signalétique « Visibles ensemble » : lancement du projet

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes modifiés et approuvés par arrêté préfectoral en date du 26 décembre 2018,

Vu le projet de convention annexée,

Considérant l'importance de la communication pour répondre aux enjeux actuels d'attractivité,

Considérant le besoin de renforcer le dynamisme et l'image des territoires ruraux,

Considérant la nécessité de permettre aux communes de disposer d'un support de communication de type signalétique pour augmenter leur visibilité notamment comme porteuses de services de proximité de qualité et de référence auprès des usagers,

Considérant l'intérêt pour les communes de bénéficier de la communication de la Communauté de communes,

Considérant la nécessité pour la Communauté de communes d'accompagner les communes dans la mise en place de cette signalétique,

Monsieur POTTIER et Monsieur COGE entre dans la salle ce qui porte à 16 le nombre de votants.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président, le Bureau communautaire décide, à l'unanimité des membres présents

- **D'AUTORISER** le lancement du projet « Visible ensemble » et de son appel à candidature,
- **D'APPROUVER** le projet de convention annexée,
- **D'AUTORISER** le Président à signer les conventions correspondantes ainsi que tous les actes s'y rapportant

16 VOTANTS
16 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

INFORMATION : Questions diverses

Conflit en Ukraine :

Suite au conflit actuel en Ukraine, certaines collectivités locales ont indiqué leur volonté d'exprimer leur générosité à l'égard de la population ukrainienne.

Le FACECO (Fonds d'action extérieure des collectivités territoriales) géré par le centre de crise et de soutien du ministère de l'Europe et des affaires étrangères (MEAE) permet aux collectivités qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde, qu'il s'agisse de crises soudaines (notamment les catastrophes naturelles) ou durables (par exemple les conflits).

Afin de s'assurer que les aides versées par les collectivités sont gérées de manière pertinente, la gestion de ce fonds est confiée à des agents de l'État experts dans l'aide humanitaire d'urgence qui travaillent en liaison étroite avec les organisations internationales et les ONG françaises.

Le président lève la séance à 18h00.

Le Président,

Hubert COURSEAUX

